

**Compte rendu du Conseil Communal**  
**MARDI 26 JUIN 2018 – 19h00**

Présents : Jean Luc BOCH — Patrice MEREL – Christiane CHARRIERE - Myriam MONTMAYEUR – Fabienne ASTIER – Patricia BERARD — Joël OUGIER SIMONIN — Stefan KOUMANOV - Marion LIZEROUX - Corine MICHELAS - René ALLAMAND - Pierre OUGIER - Gérard MONTILLET

Excusées : Evelyne FAGGIANELLI - Séverine BRUN

Absents : Laurent ASTIER – Raphaël OUGIER - Richard BROCHE

### **1. Présentation de la signalétique du Village**

Le responsable du centre technique municipal présente le projet de signalétique du Village. Après consultation, la Sté PIC BOIS a été retenue, sachant qu'elle équipe déjà d'autres collectivités comme Bourg Saint Maurice. Il est indiqué qu'une charte a été élaborée afin, à terme, d'harmoniser l'ensemble de La Plagne Tarentaise. La signalétique est en effet très hétéroclite et de ce fait peu compréhensible par les usagers.

Le travail a porté sur la Zone Artisanale des Iles, un plan de la zone est proposé, (coût de ce plan 751 euros). Puis l'étude a été poursuivie jusqu'aux terrains de sports (Tennis et Foot), puis l'entrée du village, en remplacement des plans et de la signalétique actuellement en place. La chapelle et le cimetière, l'aire de covoiturage ainsi que les commerces du village seront signalés.

Au rondpoint, le centre technique municipal et la chapelle St Blaise seront indiqués. La base de loisirs devait être signalée mais in fine l'objectif est de diriger les usagers en direction du parking du Gothard et non dans cette direction.

Le montant total de cette signalétique serait de 12 763 euros, posée par nos services (panneaux gravés de 13mm). Madame Corine Michelas demande si les artisans et commerçants vont être sollicités pour financer une partie de cette signalétique, sachant qu'en station les commerçants en prennent en charge une partie (affichage les concernant). Le conseil communal après échanges concernant cette question souhaite que les artisans et commerçants soient interrogés afin de savoir s'ils sont d'accord pour participer financièrement à cette nouvelle signalétique.

Le responsable du centre technique municipal indique que si le conseil communal valide le projet, la deuxième phase consistera effectivement à prendre contact avec les artisans pour connaître leur position quant à cette signalétique et à leur participation.

Monsieur Gérard Montillet souhaite connaître l'agenda de mise en place de ce projet, qui vraisemblablement pourrait être finalisé en fin d'année 2018. Par ailleurs, il souhaiterait qu'un panneau de co-voiturage soit installé à la hauteur du parking Costerg. De plus, un panneau « réseau pouce » est installé (auto stop sécurisé, réseau mis en place par l'APTV).

***Le conseil communal prend acte de la présentation de cette proposition, valide le projet et souhaite que les artisans soient contactés afin de mettre en place ce projet.***

### **2. Tract**

Monsieur Gérard Montillet fait part au conseil communal d'un tract qui a été déposé dans sa boîte aux lettres, insultant et diffamatoire le concernant et concernant monsieur le maire. Il a en effet été attaqué concernant l'achat d'un camping-car personnel pour lequel il est, sur ce tract, accusé de corruption.

Monsieur le maire regrette ce type d'attitudes qu'il trouve d'une bassesse qui ne mérite pas que l'on s'y attarde.

***Le conseil communal condamne fermement ces insultes jugées indignes.***

### **3. ODJ**

Monsieur le maire liste l'ordre du jour du conseil municipal du 02 juillet et désigne les rapporteurs.

Il en profite pour informer le conseil communal de l'élection à l'unanimité de madame Fabienne Astier en qualité de présidente du conseil d'exploitation de la régie de transport public de personnes.

*Monsieur Joël OUGIER SIMONIN quitte la séance.*

#### **4. Points Aires de Jeux/City stades**

Madame Marion Lizeroux rappelle qu'elle avait projeté de récupérer le skate Park de La Plagne (Urban) pour installer un espace pour les jeunes à Macot. Or les équipements ne sont plus utilisables (obsolètes et inutilisables en terme de sécurité). Madame Marion Lizeroux a donc pris attache auprès d'une société qui équipe les collectivités. Monsieur Gérard Montillet fait part au conseil communal d'une pétition de jeunes de 10 à 14 ans qui ont demandé l'installation d'un équipement au village. Cette initiative très constructive est saluée par le conseil communal, qui souhaite effectivement que ce projet soit mené à terme. Les équipes techniques doivent donc travailler avec les élus afin de mener à bien ce projet pour les habitants et les enfants du village.

***Le conseil communal demande que l'on mène à bien ce projet en veillant à ce que la partie foncière soit bien anticipée.***

#### **5. Points travaux**

Monsieur Gérard Montillet fait un point sur les travaux en cours, et notamment sur le parking 1800, dont la partie boisée prélevée a été compensée par des espaces forestiers (déviation).

Madame Corine Michelas indique qu'elle a subi très peu de nuisances, cet espace de stationnement donne toute satisfaction et est bien géré par le service de la police municipale.

Monsieur Gérard Montillet fait également un point concernant les travaux de la Place Perriere, qui ont généré des difficultés liées en partie à l'enneigement, mais également à des contraintes foncières (sierra Nevada) qui sont en cours de règlement. La montée «du Chaudron» a également été re-profilée en raison d'une pente qui s'avère problématique pour les engins (notamment de la cova).

Monsieur Gérard Montillet indique que toutes les demandes d'aménagements des locaux de Plagne Centre (Lodges) n'ont pu être prises en compte en raison notamment des surcoûts que cela occasionnerait. La date de fin des travaux programmée est toujours conforme au planning.

Des places de parking ont pu être récupérées (6) devant le bâtiment actuel du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Plagne Centre ce qui n'est pas négligeable.

Les escaliers d'accès à la salle omnisports vont être repris, et l'escalier métallique d'accès à la place Saint Sauveur va être repris par les services techniques.

Concernant le parking des Lodges qui a été réceptionné cet après-midi (26/06), monsieur Gérard Montillet indique que les places sont de 7 mètres pour 2 places, mais que l'équipement de ce parking ne permet pas de l'utiliser comme un parking public dans lequel il est possible de circuler. Il pourra être utilisé comme un parking de résidence, et uniquement pour les abonnements saisons et les véhicules des services. Par ailleurs les locaux de la police municipale ont également été réceptionnés cet après-midi (26/06), les travaux d'aménagement sont en cours.

Monsieur Gérard Montillet informe également le conseil communal que la mesure à gauche du pont de Sangot a été démolie.

#### **Questions diverses :**

Monsieur Gérard Montillet rappelle que la Société d'Aménagement de La Plagne va reprendre les salles cinéma de Bellecote afin de faire des aménagements différents. Les équipements intérieurs sont propriété de la collectivité, et monsieur Gérard Montillet demande l'accord du conseil communal afin de revendre l'intégralité des équipements, ou de les donner à une association locale en contrepartie de séances de cinéma au Chef-Lieu. **Le conseil communal valide cette décision.**

Monsieur Gérard Montillet fait également part au conseil communal du compte rendu de la visite du local de La Roche, qui ne pourra être utilisé pour le stockage du matériel de l'Office du Tourisme. Ce local est en effet déjà utilisé et bien rempli pas du matériel appartenant à la piste de Bob et au Club de bobsleith, Luge et Skeleton (CBLs).

Mme Christiane Charrière souhaite faire un retour concernant la fête de l'école et souligner le dynamisme de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Macot chef-lieu, présidée par Mme Deville. Les élus félicitent toute l'équipe de l'APE pour la réussite de cette première édition. Mme Christiane Charrière demande si pour l'an prochain la commune serait d'accord pour à nouveau prendre en charge l'animation musicale. **Le conseil communal valide cette demande.**

Monsieur le maire fait un compte rendu au conseil communal de la dernière réunion Aime/Macot (communes historiques). Aime La Plagne souhaiterait que la répartition, La Plagne Tarentaise/Aime La Plagne pour l'Office du Tourisme soit de 80/20 pour l'altitude et la vallée. Une commission de travail sera mise en place. Madame Marion Lizeroux et monsieur René Allamand feront partie de cette commission afin de travailler sur les projets d'animation.

Garderie du mercredi matin : Madame Christiane Charrière informe le conseil communal que suite à une enquête concernant la mise en place éventuelle d'une garderie le mercredi matin pour la prochaine rentrée, sur les 31 enfants qui allaient potentiellement fréquenter cette garderie, finalement seules 4 familles sont intéressées. Il n'apparaît pas judicieux de mettre en place ce service actuellement.

Monsieur Stefan Koumanov informe le conseil communal que suite à deux tentatives d'effractions à la salle omnisports, il s'avère que l'alarme ne fonctionne pas côté issue de secours. Les services techniques préconisent qu'une avancée soit réalisée au-dessus de cette porte qui pose problème tout l'hiver, ce qui la détériore et est probablement à l'origine des dysfonctionnements de l'alarme.